



Réseau avertissement pucerons en maïs

Situation au 14 juin 2021

Très peu de pucerons actuellement!

Les organismes actifs au sein de la Cellule vulgarisation Centre pilote maïs de la Région wallonne ont remis en place un réseau d'avertissement avec un suivi de parcelles dans les différentes régions. Ces observations feront l'objet de communiqués hebdomadaires.

Participent à ce réseau de 12 sites pour la Wallonie : le CARAH, le CPL Vegemar ainsi que le CIPF.

Sur chacun de ces sites, des identifications et comptages de pucerons sont effectués sur 3 répétitions de 3 variétés communes pour chacun des sites des 2 grandes zones (Moyenne Belgique d'une part, Sud Sambre et Meuse d'autre part).

Pour les parcelles semées entre le 20 et 28 avril, ce qui correspond à la principale vague de semis, on rencontre des plantules de maïs se situant entre la 6^{ème} et la 7^{ème} feuille visible. Les maïs implantés durant la première décade de mai atteignent quant-à eux le stade 4-5° feuille visible

Vu que les populations de pucerons ne peuvent se développer sur les maïs de moins de 4-5 feuilles visibles (présence de DIMBOA), des observations n'ont été effectuées que sur des sites ayant atteint ou dépassé ce stade.

Actuellement, sur base d'observations en Wallonie dans les champs où les plantules de maïs ont atteint 5 feuilles, les pucerons restent quasi absents sur les plantules de maïs. Les précipitations des deux dernières décades de mai ainsi que les orages qui ont arrosé copieusement les parcelles de maïs courant de la première semaine du juin ont été un frein à l'installation des colonies de pucerons sur les feuilles de maïs. On observe d'ailleurs des populations d'auxiliaires en recrudescence ces derniers jours, permettant de contenir les quelques individus déjà installés.

En Wallonie, les relevés ont été effectués sur les sites suivants : Ath, Bonlez, Corroy-le-Grand, Harsin, Hemptinne, Neupré, Saint Ghislain, Sirault, Obaix et Waremme

Réalisés grâce au concours et au soutien : du SPW/DGARNE/Dir. de la Recherche et du Développement, du CARAH asbl, du CIPF asbl et du CPL Vegemar asbl